



# Tarifification au taux d'effort

**NOUVEAU**

**CENTRE DE LOISIRS DU SIVU ENFANCE JEUNESSE**

## QU'EST-CE QU'UN TAUX D'EFFORT?

Le taux d'effort est un coefficient multiplicateur, calculé par la CAF, appliqué au quotient familial de chaque foyer. Il permet de déterminer le tarif de la prestation en fonction des revenus de chaque famille. Celui du SIVU est de 1.30%.

**MON NOUVEAU TARIF = MON QUOTIENT FAMILIAL x TAUX D'EFFORT**

Exemple : mon QF = 555, nouveau tarif journalier  $555 \times 1.30\% = 7.21\text{€}$  au lieu de 10.20€.

Exemple : mon QF = 1098, nouveau tarif journalier  $1098 \times 1.30\% = 14.27\text{€}$  au lieu de 13.55€.

## POURQUOI CETTE NOUVELLE TARIFICATION SOLLICITÉE PAR LA CAF?

L'application du taux d'effort permet plus de justice dans l'effort financier demandé aux familles. Le calcul rend les tarifs proportionnels aux ressources du foyer.

**=> L'EFFET DE SEUIL DU QUOTIENT FAMILIAL DISPARAIT**

## COMPRENDRE LES TARIFS :

Chaque famille paiera le service proportionnellement à ses revenus, dans la limite d'un tarif minimum fixé à 7€ et d'un tarif maximum à 17€.

Exemple: mon QF = 500, nouveau tarif journalier  $500 \times 1.30\% = 6.50\text{€}$ , le tarif appliqué sera de 7€.

Exemple: mon QF = 1500, nouveau tarif journalier  $1500 \times 1.30\% = 19.50\text{€}$ , le tarif appliqué sera de 17€.

## À QUELLE DATE SERONT APPLIQUÉS CES NOUVEAUX TARIFS ?

La nouvelle tarification s'appliquera à compter des vacances d'avril, dont la période d'ouverture débutera le 15 mars 2023. Vous n'aurez rien à faire, le logiciel sera paramétré avec les nouveaux tarifs.